

Rabat, le 17/03/2020

CIRCULAIRE N° 6027/511

Objet : - Organisation et Gestion Prévisionnelle des Ressources Humaines -

- Organisation de la Direction des Douanes du Port de Tanger-Méditerranée et de la Direction Régionale de Tanger-Tétouan-Al Hoceima

Réf. : Circulaires n^{os} 5385/511 du 13/05/2013, 5386/511 du 13/05/2013, 5502/511 du 14/01/2015, 5529/511 du 02/06/2015, 5715/511 du 27/10/2017, 5750/511 du 04/01/2018, 5863/511 du 17/10/2018.

Dans le cadre de l'adaptation de l'organisation des services déconcentrés à l'évolution de leur environnement et afin d'optimiser le fonctionnement du service à la Direction des Douanes du Port de Tanger-Méditerranée et à la Direction Régionale de Tanger-Tétouan-Al Hoceima, il a été décidé de procéder aux restructurations ci-après :

I. Direction des Douanes du Port de Tanger-Méditerranée

- Services régionaux :

- ✓ Structurer le Service des Enquêtes et Contrôle a Posteriori en deux bureaux :
 - Bureau des Enquêtes et du Contrôle a Posteriori ;
 - Bureau des Etudes, du Renseignement et du Contrôle Différé.

- Direction des importations :

- ✓ Scinder le Bureau du Contrôle a Priori en deux Bureaux :
 - Bureau du Contrôle a Priori ;
 - Bureau du Manifeste.
- ✓ Réorganiser et changer les appellations des Ordonnancements 1, 2 et 3 comme suit :
 - Ordonnancement 1, en Ordonnancement télé-contrôle. L'Ordonnateur est assisté par deux Ordonnateurs-adjoints, chargés respectivement du :
 - Contrôle documentaire des opérations d'importation admises pour conformes initiées sous régimes économiques en douane, y compris le transit et celles réalisées par des opérateurs économiques agréés ;
 - Contrôle documentaire des autres opérations d'importation admises pour conformes.
 - Ordonnancement 3, en Ordonnancement visite 1. L'Ordonnateur est assisté par deux Ordonnateurs-adjoints, chargés respectivement de :
 - La vérification matérielle et le traitement des opérations initiées sous les régimes particuliers en l'occurrence les importations couvertes par carnet ATA, carnet TIR et DO ;
 - La vérification matérielle des marchandises importées sous les autres régimes.

- Ordonnancement 2, en Ordonnancement visite 2. L'Ordonnateur est assisté par un ordonnateur adjoint.
- ✓ Scinder l'Ordonnancement des Zones Franches en deux ordonnancements :
 - Ordonnancement des Zones d'Accélération Industrielle Portuaires ;
 - Ordonnancement des Zones d'Accélération Industrielle Extra-portuaires.Chacun des ordonnateurs est secondé par un ordonnateur-adjoint.
- ✓ Structurer l'Ordonnancement du Contrôle de la Valeur en deux bureaux :
 - Bureau du Contrôle de la Valeur ;
 - Bureau de l'Etude de la Valeur.
- **Recette de Tanger-Méditerranée :**
 - ✓ Créer un poste de "Fondé de Pouvoir" auprès du Receveur de Tanger-MED ;
 - ✓ Réorganiser les Bureaux chargés respectivement des "Opérations Comptables", "Opérations de Recouvrement" et de "la Relation avec la Cour des Comptes" en deux Bureaux :
 - Bureau des Opérations Comptables et de la relation avec la Cour des Comptes ;
 - Bureau du Recouvrement.
 - ✓ Supprimer le poste de Receveur-adjoint.

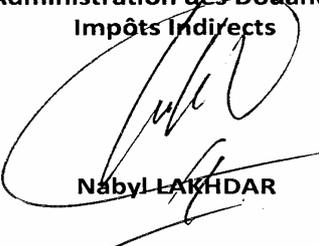
II. Direction Régionale de Tanger-Tétouan-Al Hoceima

- **Direction Préfectorale de Tanger :**
 - ✓ Scinder l'Ordonnancement chargé de la Gestion des MEAD et Zones Franches en deux Ordonnements :
 - Ordonnancement de la Gestion des MEAD ;
 - Ordonnancement des Zones d'Accélération Industrielle.Chacun des Ordonnateurs précités sera assisté, dans l'exercice de ses fonctions, par un Ordonnateur-Adjoint.
 - ✓ Supprimer les Bureaux chargés des MEAD, de la Zone Franche et de la gestion des comptes et des archives relevant actuellement de l'Ordonnancement chargé de la Gestion des MEAD et Zones Franches.

Les circulaires visées en référence sont modifiées et complétées en conséquence.

Cette mesure prend effet à compter du 23/03/2020.

**Le Directeur Général de
l'Administration des Douanes et
Impôts Indirects**


Nabyl LAKHDAR